



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 15 mars 2024

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFIL, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, M. Yannick ROLLAND, M. David CARNICELLI, Mme Marielle AUVRAY, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Fabienne SANTACROCE a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Brigitte CLARISSE a donné procuration à Mme Valentine TOFIL

M. Jean-Michel LAVAL a donné procuration à M. Jacques CHETAH

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Henri POIROI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à M. Yannick ROLLAND

Absents excusés :

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme. Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 20

Délibération n° 27/2024

Objet : Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2024.

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Exposé des motifs :

La commune de Boulouparis souhaite accompagner les associations et autres structures concourant aux différentes actions destinées aux administrés, dans les domaines sportif, culturel, économique, mais également au niveau de la jeunesse et dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Ce soutien est soumis à une demande écrite préalable adressée au maire de la commune, accompagnée de documents justificatifs réglementaires. Elle est ensuite arbitrée en fonction des objectifs de la commune en matière d'accompagnement financier, puis proposée au conseil municipal sous forme de projet de délibération.



Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :**

D'approuver les subventions votées au titre de l'année 2024 pour un montant total de **dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent (18 590 500) francs CFP** se décomposant comme suit :

Nom des associations	Montants attribués en F CFP
ASSOCIATION DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS (AFMI)	450 000
ECOLE DANIEL MATHIEU	210 000
VOCABULIVRE	10 000
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE THEODORE KAWA BRAINO	45 000
COLLEGE THEODORE KAWA BRAINO	40 000
AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUES SANITAIRES (AVEC)	100 000
ASSOCIATION EMERAUDE (des dialysés et insuffisants rénaux)	50 000
ASSOCIATION PREVENTION MEDIATION LOISIRS (APML)	840 000
SOLIDARITE S.I.D.A.	50 000
ASSOCIATION SOLIDARITE HANDICAPES	208 000
ASSOCIATION DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIAL (SOS ECOUTE)	50 000
ASSOCIATION L'ACCUEIL	50 000
BOULOUPARIS SOLIDARITE	1 120 000
CENTRE DE RETRAITE LA FOA FONDATION KIWANIS	100 000
ASSOCIATIONS DES MALADES EVASANES DE BOULOUPARIS	100 000
COLLECTIF HANDICAPS	50 000
LES AMIS DE LA LECTURE DE BOULOUPARIS	6 491 000
LOISIRS CULTURE RRB	500 000
LES EDITIONS POPULAIRES RADIO DJIDO	50 000
LES DILLETTANTES	440 000
ASSOCIATION REVUE JURIDIQUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE NC	20 000
BOULOUPARIS EVENEMENTS	3 000 000
ASSOCIATION DE RODEO ET JEUX EQUESTRES DE BOULOUPARIS (ARJB)	660 000
CHASSE NATURE DE BOULOUPARIS	50 000
COMITE PROVINCIAL SUD DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF 988	25 000
ASSOCIATION SPORTIVE MECANIQUE DE BOULOUPARIS (ASMB)	200 000
JEUNESSE SPORTIVE VALLEE DU TIR (JSVDT)	81 500
GOLF CLUB DE LA OUENGLI	600 000
MOTO CROSS CLUB DE BOULOUPARIS	200 000
SOCIETE HIPPIQUE DES COURSES DE BOULOUPARIS (SHCB)	1 000 000
ASSOCIATION SPORTIVE COMMUNALE DE BOULOUPARIS (ASCB)	850 000
TENIA VA'A CLUB	100 000
KIWANIS SUD-OUEST	100 000
ASSOCIATION SPORT & GO BOULOUPARIS	50 000
MARCHE LES TERMINALIAS	50 000



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

SNSM BOULOUPARIS	300 000
AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES DE NOUVELLE-CALEDONIE	50 000
TABLE RONDE 275 DE NOUMEA	50 000
UNITE NEO-CALEDONIENNE DE SELECTION ET DE PROMOTION DES RACES EQUINES ET ASINES (UPRA EQUINE)	100 000
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DES COMMUNES DE LA FOA MOINDOU FARINO	50 000
ASSOCIATION POUR LE PELERINAGE DE TOMO	50 000
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NC	50 000
TOTAL	18 590 500

Article 2 :

La dépense correspondante est imputable au budget communal de l'exercice 2024 - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Article 3 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.


Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL
Conseillère municipale Odette GEORGET	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER
Conseillère municipale Aude LEGRAS	Conseiller municipal Herve KIKI 	Conseiller municipal Jérôme SIRET	Conseillère municipale Sandrine LODS 



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN	
Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../..... <i>Le maire</i> Pascal VITTORI 